CONSEIL DE QUARTIER
DE SAINT-SAUVEUR

Procès-verbal de la première assemblée extraordinaire de l'année 2016 du conseil d'administration du Conseil de quartier de Saint-Sauveur le mardi 8 novembre 2016, 19 h, au Centre Édouard-Lavergne, 390, rue Arago Ouest, grande salle.

PRÉSENCES :

Membres avec droit de vote

Mmes	Mélanie Fortin	Administratrice (2017)
	Sophie Gallais	Administratrice (2017)
	Marie-Louise Germain	Administratrice (2018)
	Gabrielle Ste-Marie	Administratrice (2017)
MM.	Guillaume Bélanger	Administrateur (2018)
	Antoine Bernier	Trésorier (2018)
	Sylvain Simoneau	Président (2017)

Membre sans droit de vote

Mme	Chantal Gilbert	Conseillère municipale

Il y a quorum.

ABSENCES :

Aucune.

AUTRES PARTICIPANTS :

Mme	Lydia Toupin	Urbaniste à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou
M.	Denis Bergeron	Conseiller en consultations publiques, Arrondissement de La Cité-Limoilou

Outre les noms énumérés ci-dessus, 12 personnes assistaient à cette assemblée.

ORDRE DU JOUR

16-AS-01 Ouverture de l'assemblée

16-AS-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

16-AS-03 Consultation publique
Approbation d'un projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la hauteur des bâtiments dans plusieurs zones situées dans le quartier Saint-Sauveur,
R.C.A.1V.Q. 289 (hauteurs / quartier Saint-Sauveur)

3.1 Présentation du dossier
3.2 Période de questions et commentaires des citoyens
3.3 Période de questions et commentaires des membres du conseil d'administration
3.4 Recommandation du conseil de quartier

16-AS-04 Varia

16-AS-05 Levée de l'assemblée

16-AS-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée ouvre à 19 h.

16-AS-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE MME MÉLANIE FORTIN DÛMENT APPUYÉE PAR M. ANTOINE BERNIER, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du 8 novembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

16-AS-03 CONSULTATION PUBLIQUE
Approbation d'un projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à la hauteur des bâtiments dans plusieurs zones situées dans le quartier Saint-Sauveur, R.C.A.1V.Q. 289 (hauteurs / quartier Saint-Sauveur)

3.1 Présentation du dossier
Mme Lydia Toupin, urbaniste à l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, explique le dossier.

3.2 Période de questions et commentaires des citoyens
L'ensemble des questions et des commentaires des citoyens présents ont été transcrits dans le rapport de consultation publique.

3.3 Période de questions et commentaires des membres du conseil d'administration
L'ensemble des questions et des commentaires des membres du conseil d'administration ont été transcrits dans le rapport de consultation publique.

3.4 Recommandation du conseil de quartier

Recommander au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones situées dans le quartier Saint-Sauveur, R.C.A.1V.Q. 289, mais en apportant la modification suivante :

Diminuer la hauteur des bâtiments à 12 mètres (au lieu de 13 mètres) dans les zones suivantes :
15041Hb, 15046Hb, 15052Hb, 15054Hb, 15055Hb et 15072Hb.

Sans faire partie intégrante de la troisième option, le conseil d'administration du conseil de quartier demande au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou de bien prendre en compte les commentaires émis par les citoyens lors de la consultation publique.

16-AS-04 VARIA

Aucun point n'est soulevé.

16-AS-05 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est levée à 21 h 30.

_____	_____
Sylvain Simoneau	Gabrielle Ste-Marie
Président	Secrétaire, par intérim